

Réf: Dossier N° 157144

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « NKL TV »

Siège social Abidjan, Bingerville, Abidjan cocody Riviéra
Akouédo, Lot 16, Ilot 3

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26/10/2022 , et enregistrés au CEPICI le 02/11/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « NKL TV »

Objet :

- Web TV
- Distribution de service TV
- Web radio
- Communication
- Agence publicitaire
- Agence d'événementiel
- Community management
- Agence conseil en communication
- Production de films
- Réalisation et proposition de contenus à diffuser
- Studio de production
- Production d'artistes.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 3,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (30,000) F CFA chacune en numéraires,

numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Bingerville, Abidjan cocody Riviera Akouédo, Lot 16, Ilot 3

Dirigeant(s) : M KOUAMÉ N'DA LEMISSA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-10347 du 09/11/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°60760/GTCA/RC/2022 du 09/11/2022

